

N°06/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 février 2022

OBJET : LOCATION APPARTEMENT T4 CHAUFFAYER

Le 11 février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 7 février 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à Julien GRAS), MAGNAN Richard (pouvoirs donnés à ACHIN Richard)

ABSENTS : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement de type T4, situé au 310 avenue principale à Chauffayer est vacant.

Il propose de fixer le montant du loyer, de la caution et de sélectionner un candidat parmi les candidatures. Il souhaite également que le locataire s'engage à proposer un cautionnaire au moment de la signature du bail.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de louer l'appartement T4 sis au 310 avenue à M et Mme LUCIANI, à compter du 14 février 2022.
- **FIXE** le loyer mensuel sans charge à 507.66 €
- **FIXE** la caution à 507.66 €
- **DEMANDE** à ce qu'une caution solidaire soit mise en place
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE